

## **ENQUÊTE CRÉDITS PÉDAGOGIQUES ET FONDS SOCIAUX**

---

### **Instruction du 06 mars 2025 relative à l'enquête concernant la délégation des crédits pédagogiques et des fonds sociaux aux EPLE**

Rectorat de l'académie de Créteil  
Division des établissements  
Département de l'accompagnement et du suivi des politiques éducatives (DASPE)  
Affaire suivie par : Saïda SMAOUI  
Tél : 01 57 02 65 14

Mél : [ce.daspe@ac-creteil.fr](mailto:ce.daspe@ac-creteil.fr)

4, rue Georges-Enesco  
94 010 Créteil Cedex  
[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

---

*Texte adressé à Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées, lycées professionnels, les directeurs d'EREA et de l'ERPD, Mesdames et Messieurs les principaux des collèges.*

*s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne*

---

Afin de préparer la délégation des crédits pédagogiques et des fonds sociaux aux EPLE, une enquête vous sera adressée prochainement. Cette enquête vise à porter à la connaissance de la DGESCO et des services académiques la situation de chaque établissement, notamment en ce qui concerne les reliquats.

Les données saisies serviront à la fois au ministère pour la répartition des moyens par académie, au rectorat et aux DSDEN pour la délégation de crédits aux établissements.

Chaque EPLE recevra un lien personnalisé vers l'enquête via l'adresse mail de l'établissement dès le 06 mars 2025. La réponse est attendue **au plus tard le 27 mars 2025**.

En cas de difficultés, nous vous invitons à prendre contact avec le DASPE.

Sans retour de l'établissement, il sera considéré que les reliquats sont suffisants pour l'année scolaire 2025-2026.

**Pour la rectrice et par délégation,  
La secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives**

**Signée  
Francette Dalle Mese**